



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1863

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Validation du programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017
Délibération n° 2017-1863

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Validation du programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon déploie depuis 1997 un dispositif de requalification de ses grandes zones industrielles.

Afin de poursuivre cette politique de requalification, un programme d'interventions sur l'espace public de ces sites d'activités économiques, a été défini pour la période 2015-2020, en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires.

Ce programme d'interventions sur les zones existantes est complémentaire des projets d'aménagement de zones nouvelles et participe à maintenir l'attractivité et les dynamiques économiques de la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2016-1154 du 2 mai 2016, la Métropole a approuvé le programme d'interventions sur la zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage qui cible plus particulièrement la requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer et décidé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 3 200 000 € TTC pour cette opération.

L'avenue du Docteur Schweitzer qui crée la limite physique entre la zone historique et son extension sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes, constitue, de fait, l'une des entrées de la ZI Meyzieu-Jonage.

A travers la requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer, il s'agit notamment de remettre à niveau l'accessibilité et l'image de la zone historique, particulièrement dégradées.

II - Projet

L'avenue du Dr Schweitzer est un axe structurant de la zone industrielle Meyzieu-Jonage située à l'est de Lyon, proche des autoroutes A432 et A46.

La section de l'avenue concernée par la requalification, est comprise entre l'avenue Lionel Terray au nord et la rue de la République au sud.

La longueur de la section est d'environ 1 100 mètres, la largeur de la voie varie de 16 à 22 mètres.

L'avenue du Dr Schweitzer est également traversée par la plateforme du tramway T3 et du RhônExpress. En effet, elle se situe à proximité immédiate du pôle multimodal Meyzieu ZI qui génère de nombreux usages. Il est composé de l'arrêt de tramway du RhônExpress Meyzieu ZI, d'un parc relais, de lignes de bus et d'une aire de covoiturage.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- assurer des conditions d'exploitation satisfaisantes pour les entreprises et maintenir leur implantation sur le site,
- offrir un traitement qualitatif des espaces public vis-à-vis des aménagements de la ZAC des Gaulnes, qui vient en extension de la ZI Meyzieu-Jonage,
- assurer la sécurisation des déplacements tout en prenant en compte les usages cyclables en cohérence avec le plan modes doux.

III - Programme

Le projet prévoit :

- de rénover l'axe de circulation au cœur de la ZI en maintenant des facilités de desserte des entreprises et en confortant l'attractivité de la ZI, en réduisant la chaussée à 7 mètres en créant plusieurs places de stationnement pour les poids lourds,
- d'adapter l'avenue du Dr Schweitzer aux modes doux en créant un aménagement spécifique (voie verte) séparé de la chaussée et des circulations de véhicules légers et de poids lourds par une trame paysagère, et en assurant les connexions avec les autres voies existantes dans le cadre du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA),
- de sécuriser l'intersection avec le tramway pour tous les modes de déplacement.

IV - La concertation

1° - L'organisation

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément au 2° alinéa de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics de l'avenue du Docteur Schweitzer sur les communes de Meyzieu et Jonage,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Par arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2016-11-21-R-0839 du 21 novembre 2016, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Conformément à cet arrêté, la concertation s'est déroulée du 28 novembre 2016 au 4 janvier 2017 selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation, accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées, a été mis à disposition du public à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à la mairie de Meyzieu et à la mairie de Jonage durant toute la période de concertation. Le dossier a également été mis en ligne sur le site officiel grandlyon.com et une adresse électronique ad hoc a été créée pour recevoir les observations,
- 2 avis ont été publiés dans des journaux d'annonces légales (Le Tout Lyon dans son édition du 26 novembre 2016 et Le Progrès dans son édition du 28 novembre 2016),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole, à la mairie de Meyzieu et à la mairie de Jonage durant la période de concertation.

Un atelier de concertation s'est tenu le jeudi 15 décembre 2016 à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) avec les industriels implantés dans la ZI. Il a permis de leur présenter le diagnostic de l'état actuel de l'avenue, les objectifs et enjeux de l'opération de requalification, et enfin les différents profils et principes d'aménagements du projet.

2° - Les observations du public et les réponses

Au terme de cette concertation, aucun avis n'a été porté dans les registres déposés à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à la mairie de Meyzieu et à la mairie de Jonage. Trois observations ont été envoyées sur la boîte électronique créée à cet effet.

Sur le site internet de la Métropole, le dossier de concertation a été vu 17 fois.

a) - Les avis envoyés sur la boîte email de la Métropole de Lyon

Ils sont relatifs au stationnement sauvage à empêcher, aux entrées charretières à préserver et à l'aménagement des arrêts de bus.

La Métropole a bien prévu de prendre en compte ces éléments et de les traiter au mieux dans le cadre de cette opération.

b) - La réunion publique

Lors de la réunion de concertation avec les industriels et l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage, Pusignan (AIRM), les débats ont essentiellement porté sur le stationnement des poids lourds et sur le planning des projets, estimé trop long.

La problématique du stationnement des poids lourds est prise en compte dans le cadre de cette opération, avec la création de 7 emplacements de stationnement, que les études du maître d'œuvre devront confirmer.

La forte attente autour du projet démontre l'intérêt de l'opération. La Métropole s'efforcera de le réaliser dans les meilleurs délais.

3° - Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet.

La Métropole s'engage néanmoins à apporter la plus grande vigilance aux remarques révélées par la concertation.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable relative au projet d'aménagement de l'avenue du Docteur Schweitzer à Meyzieu, conformément aux articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme.

2° - Arrête le bilan de la concertation préalable.

3° - Approuve le programme d'aménagement de l'avenue du Docteur Schweitzer sur la zone industrielle (ZI) Meyzieu-Jonage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.